

# SEANCE DU 15 JUIN 2010

-----  
L'an deux mil dix, le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 11/06/2010, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, MASSÉ, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUÉRIN Magali, Mrs AVOLIO, MAURCIE formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mmes CHAVIGNY. CHEVALIER.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

\*\*\*\*\*

## 1 – REMPLACEMENT CHAUDIERE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr MONTIER, Adjoint.

Monsieur Montier informe le Conseil Municipal que la commission des bâtiments a analysé les devis proposés (installation d'une pompe à chaleur ou chaudière basse température) par les entreprises consultées.

La commission a retenu le changement de la chaudière actuelle par une nouvelle chaudière basse température.

Propositions faites :

Entreprise CHARBONNEAU 8 109,54 Euros H.T.

Entreprise SAUVAGEON 8 017,03 Euros H.T.

Entreprise SIMON 8 137,88 Euros H.T.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'Entreprise SAUVAGEON d'un montant hors taxes de 8 017,03 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec l'Entreprise SAUVAGEON.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2010 (Compte 2135 Opération 0169)

## 2 – AMENAGEMENT TERRAIN DE JEUX

### Choix de l'entreprise pour le montage des jeux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fourniture des jeux a été confiée à la Société COMAT & VALCO par délibération en date du 27 mai 2010.

Une analyse complémentaire était nécessaire pour confirmer la pose des jeux et la fourniture du gravier.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de la Société COMAT & VALCO pour le montage des jeux d'un montant de 12 590,00 Euros hors taxes.

DIT que la fourniture de gravier est à la charge de la commune (environ 50 t).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et toute pièce se rapportant à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget 2010 et seront réajustés par décision modificative

(Compte 2188 Opération 0153).

## 3 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC ANNEE 2010

### DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à Mr DOREAU, Adjoint.

Monsieur Doreau présente au Conseil Municipal les devis de l'Entreprise INEO R.C. Agence Descartes concernant des travaux d'éclairage public pour l'année 2010 :

Fourniture et pose de 4 lanternes et pose d'une horloge astronomique à l'armoire de commande de l'éclairage public (La Cave - Les Mariaux - Poste Parking Salle/Mairie et rue Principale avec câble en façade).

Devis Modèle PALEO 441 4 071,81 Euros H.T.

Devis Modèle MUREVA 4 173,06 Euros H.T.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE d'effectuer les travaux d'éclairage public au titre de l'année 2010 et retient le devis modèle PALEO 441 de l'entreprise INEO R.C. Agence Descartes d'un montant de 4 071,81 Euros H.T.

DEMANDE une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour ces travaux.

#### **4 – PROPOSITION D'AIDE A LA MAITRISE D'OUVRAGE** **Aménagement du parking salle des fêtes**

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander le concours de l'Agence AUREA de Sainte-Catherine pour l'assistance de maîtrise d'ouvrage.

L'offre de prix comprend la réalisation de l'aménagement, toutes réunions nécessaires pour valider une organisation de l'espace, l'élaboration des éléments nécessaires pour valider une organisation de l'espace, l'élaboration des éléments nécessaires au dossier de demande de subventions, réalisation des pièces techniques soit pour l'ensemble des ces interventions la somme forfaitaire de 3 450,00 Euros H.T.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
RETIENT l'Agence AUREA de Sainte-Catherine pour l'assistance de maîtrise d'ouvrage.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.  
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2010 (Compte 2152 Opération 0167)

#### **5 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE les autorisations spéciales des virements de crédits suivantes :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

COMPTE 60632	Fournitures de petit équipement	+ 1 000,00 Euros
COMPTE 023	Virement à la section d'investissement	+ 3 000,00 Euros
COMPTE 61522	Entretien de bâtiments	- 4 000,00 Euros

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

COMPTE 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 3 000,00 Euros
COMPTE 2188	Opération 0153 Terrain de Jeux	+ 3 000,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2010

#### **6 – DEVIS REFECTION PLACE DES ECOLES**

Monsieur le Maire présente le devis concernant la réfection de la place des écoles. Ce devis, établi par Mr Thibault Pascal à Ports-sur-Vienne, comprend le terrassement avec pelle à pneus, le transport et la fourniture de sable 0-2 rouge, s'élève à la somme de 1024,00 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à commander les travaux.

#### **DEVIS MACONNERIE extérieure à la bibliothèque**

Monsieur le Maire présente le devis de Mr BRUNET Pascal à Pussigny relatif à l'aménagement de l'entrée de la bibliothèque par un béton désactivé d'un montant de 1 050,00 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **7 – PACT D'INDRE-ET-LOIRE**

##### **CONVENTIONS DE CONDUITE D'OPERATION**

Bien que non inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande aux membres présents, de bien vouloir délibérer sur les conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le PACT d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de délibérer sur ce sujet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'assistance à maîtrise d'ouvrage établies par le PACT d'Indre-et-Loire.

Ces conventions ont pour objet de régir les modalités d'intervention du PACT pour réaliser une mission de conduite d'opération pour la réhabilitation de logements locatifs :

1 – Bâtiment communal sis 12 rue Principale (Projet de deux logements locatifs)

2 – Acquisition et la réhabilitation d'un bâtiments sis 7 rue Principale, en vue d'y créer deux ou trois logements locatifs sociaux.

Le coût de la prestation s'élève à :

2 600 Euros HT (Logt 7 rue Principale)

2 400 Euros HT (Logt 12 rue Principale)

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
DECIDE de passer les deux conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentées par le PACT d'Indre-et-Loire.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.  
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010.  
(Compte 2031 Opération Cœur de village T1).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Séance d'information : L'Association des Maires d'Indre-et-Loire organise une séance d'information sur le thème « Le Maire et la législation funéraire » le mardi 6 juillet 2010 à 17 heures, au Laboratoire de Touraine.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'invitation de Madame BRUNET Dominique, Directrice de l'Ecole Primaire de Marcilly-sur-Vienne, le jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2010 à 19 heures, à l'occasion de son départ à la retraite.

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition des habitants des villages de Talvois et Chênevelles de la commune de Nouâtre concernant le bruit incessant des tirs qui proviennent du ball-trap de Marcilly-sur-Vienne.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés ;

Le Secrétaire,

Le Maire,

Les membres présents,